

Bruxelles, le 12 avril 2022
(OR. fr)

7825/22

CSDP/PSDC 181
CFSP/PESC 430
COAFR 87
RELEX 425
EUTM MALI 7
PSC DEC 10
CONUN 71

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)
Objet:	DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2021/2209 (EUTM Mali/1/2022) - Autorisation de publication au Journal Officiel

1. Le 12 avril 2022, le Comité politique et de sécurité, en application de la décision (PESC) 2013/34 du Conseil du 17 janvier 2013 relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali)¹, et notamment son article 5, a adopté la décision suivante:
 - DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de force de la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes (EUTM Mali) et abrogeant la décision (PESC) 2021/2209 (EUTM Mali/1/2022), après mise au point par les juristes-linguistes, dans le document 7451/22 CSDP/PSDC 162 CFSP/PESC 404 COAFR 84 RELEX 390 EUTM MALI 6 PSC DEC 8 CONUN 68.

¹ JO L 14 du 18.1.2013, p. 19.

2. Le Comité des représentants permanents est invité à décider, conformément à l'article 19 paragraphe 7 point g) du règlement intérieur du Conseil, de publier dans la partie «II actes non législatifs» du Journal officiel la décision du COPS mentionnée ci-dessus.
-